

Image not found or type unknown



Casier judiciaire et embauche dans une mairie

Par **puce65**, le **17/07/2016** à **20:59**

Bonjour , est ce que une commune peut embaucher une personne ayant un casier judiciaire ? peut on être agent territorial dans ce cas sachant qu'une mairie est un établissement régi par l'état ? moi même au moment de mon embauche dans un établissement médico-social j'avais dû produire un extrait de casier judiciaire vierge , l'embauche étant soumise à cette condition ! merci d'avance pour vos réponses